

**Bureau de la métropole du 29 septembre 2017**

**EXTRAIT DU REGISTRE**

**DES DELIBERATIONS**

Date de convocation  
15 septembre 2017

Conseillers en exercice  
39

**Président : M. François CUILLANDRE**

Le Bureau de Brest métropole s'est réuni le vendredi 29 septembre 2017 à 10 heures, sous la Présidence de M. François CUILLANDRE , Président.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. F. CUILLANDRE , Président, M. A. MASSON, M. Y. NEDELEC, Mme B. ABIVEN, M. M. GOURTAY, M. T. FAYRET, M. J-L. POLARD, M. P. OGOR, M. F. GROSJEAN, M. E. GUELLEC, Mme F. BONNARD-LE FLOC'H, M D. CAP, M. M. COATANEA, Mme R. FILIPE, M. A. GOURVIL, M. F. JACOB, Mme I. MELSCOET, M. R. PICHON, Mme T. QUIGUER, Vice-Présidents.

Mme C. BRUBAN, Mme N. CHALINE, Mme N. COLLOVATI, M. D. FERELLOC, Mme P. HENAFF, M. R. JESTIN, Mme S. JESTIN, Mme B. MALGORN, Mme M-A. RIOT, M. B. RIOUAL, Conseillers.

M. S. ROUDAUT , Vice-Présidents.

M. B. SIFANTUS, Conseillers.

Mme G. ABILY, Conseillère déléguée.

**ABSENT(S) EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :**

M. P. KARLESKIND, Vice-Présidents.

Mme I. GUERIN, M. R. HERVE, M. R. SALAMI, M. R. SARRABEZOLLES, Conseillers.

M. P. APPERE, M. F. PELLICANO, Conseillers délégués.

**B 2017-09-221 COMMANDE PUBLIQUE**

**Constitution d'un groupement de commandes «Maintenance du réseau fibre optique » : extension de l'objet du groupement aux travaux de câblage fibre optique.**

Le rapporteur, M. Alain MASSON  
donne lecture du rapport suivant

**COMMANDE PUBLIQUE – Constitution d'un groupement de commandes «Maintenance du réseau fibre optique » : extension de l'objet du groupement aux travaux de câblage fibre optique.**

### **EXPOSE DES MOTIFS**

La réglementation applicable en matière de commande publique offre la possibilité aux acheteurs publics d'avoir recours à des groupements de commandes. Prévus par l'article 28 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, ces groupements ont vocation à rationaliser les achats en permettant des économies d'échelle et à gagner en efficacité en mutualisant les procédures de passation des contrats.

Par délibération n° B 2014-05-025 en date du 23 mai 2014, le Bureau de la métropole a autorisé la mise en place d'un groupement de commandes pour la maintenance du réseau fibre optique desservant les zones d'activité économique situées sur le territoire des Communautés de communes du Pays des Abers, du Pays de Lesneven et de la Côte des Légendes, du Pays de Landerneau-Daoulas, de la Presqu'île de Crozon et de Brest Métropole - Communauté urbaine. Une convention a alors été conclue entre les 4 structures précitées.

Le coordonnateur, à savoir Brest métropole, est chargé de l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un ou de plusieurs cocontractants, de la passation des marchés, signera et notifiera l'ensemble des marchés. Chaque membre du groupement assurant la bonne exécution des marchés le concernant.

Afin de permettre d'intégrer les travaux de câblage fibre optique dans le périmètre de ce groupement de commandes, il est proposé de substituer la convention de groupement existante par une nouvelle convention.

Les modalités de fonctionnement de ce groupement dont Brest métropole est le coordonnateur restent inchangées.

## **DELIBERATION**

En conséquence, il est proposé au Bureau de la métropole, après avis des commissions compétentes, d'approuver la convention constitutive du groupement de commandes portant sur la maintenance et les travaux de câblage fibre optique sur le réseau de communications électroniques –ci-jointe- et d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer cette convention ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

### Avis commissions :

Avis de la Commission Affaires Générales, Finances et Ressources Humaines : FAVORABLE A L'UNANIMITE

### Décision du Bureau de la métropole :

ADOPTE A L'UNANIMITE